

Votre guide de préparation aux *urgences*



Connaissez les risques



Préparez un plan



Ayez une trousse



**VOTRE FAMILLE
EST-ELLE PRÊTE?**



Sécurité publique
Canada

Public Safety
Canada

Canada 



VOTRE FAMILLE
EST-ELLE PRÊTE?

72 HEURES VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE?

VOTRE GUIDE DE PRÉPARATION AUX URGENCES

Advenant une catastrophe dans votre région, les équipes de secours pourraient mettre un certain temps avant de pouvoir vous prêter main-forte. Vous devriez être prêt, vous et votre famille, à faire face aux 72 premières heures d'une situation d'urgence.

Apprenez dès aujourd'hui comment il est rapide et facile de vous préparer à faire face à divers types d'urgences, peu importe le moment ou le lieu. Servez-vous du présent guide pour préparer votre propre plan d'urgence et utilisez les listes pour créer une trousse d'urgence pour les 72 premières heures. Les mesures de base présentées vous aideront à prendre soin de vous-même et de vos proches en cas d'urgence.

Nos partenaires

La présente publication a été produite en collaboration avec :



Association canadienne
des chefs de police



Association canadienne
des chefs de pompiers



Croix-Rouge canadienne



Ambulance Saint-Jean



Un don d'espoir pour la vie

La brochure est aussi disponible dans d'autres formats : audio, Braille, gros caractère, disquette et DC. Pour commander, veuillez composer le numéro suivant :

1 800 O-Canada (1-800-622-6232)

ATS : 1-800-926-9105



© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2009

N° de cat. : PS4-26/1-1-2009F-PDF

ISBN : 978-1-100-90358-3

Imprimé au Canada

TABLE DES MATIÈRES

ÉTAPE 1.	Connaissez les risques	Page 6
-----------------	------------------------------	---------------

ÉTAPE 2.	Préparez un plan	Page 7
-----------------	------------------------	---------------

ÉTAPE 3.	Ayez une trousse d'urgence	Page 16
-----------------	----------------------------------	----------------

Page détachable – Articles pour la trousse d'urgence de base	Page 19
---	----------------

Idées de recettes préparées avec des aliments non périssables	Page 20
--	----------------

Information sur les provinces/territoires	Page 21
---	----------------

Ressources	Page 35
------------------	----------------



CONNAISSEZ LES RISQUES

Même si les conséquences de différentes catastrophes peuvent être semblables, vous pourrez mieux vous préparer si vous connaissez les risques propres à votre région. À l'échelle du pays, les Canadiens font face à différents dangers, comme des tremblements de terre en Colombie-Britannique, des blizzards au Nunavut et des tornades en Ontario. Aux catastrophes naturelles s'ajoutent d'autres types de risques comme les pannes de courant et les accidents industriels ou de transport. Consultez la section contenant de l'information sur les provinces et les territoires à la fin du présent guide pour en savoir davantage sur les risques précis et pour y trouver les personnes avec qui communiquer.

Certains des risques donnés ci-dessous peuvent survenir dans votre collectivité. Trouvez lesquels en consultant le site www.Preparez-vous.gc.ca/risks/risks_f.asp. Il pourrait être utile de déterminer quels risques sont les plus susceptibles de survenir dans votre région.

- | | |
|---|--|
| ☐ Blizzards | ☐ Sécheresses |
| ☐ Feux de végétation | ☐ Températures extrêmes (chaud/froid) |
| ☐ Glissements de terrain ou avalanches | ☐ Tempêtes hivernales |
| ☐ Inondations | ☐ Tornades |
| ☐ Ouragans | ☐ Tremblements de terre |
| ☐ Pannes de courant | ☐ Tsunamis ou ondes de tempête |
| ☐ Autre : _____ | |

Pour en apprendre davantage sur la préparation aux urgences ou pour commander des exemplaires supplémentaires du guide, composez le numéro suivant :

1 800 0-Canada (1-800-622-6232)

ATS : 1-800-926-9105

Ou visitez le site www.Preparez-vous.ca



PRÉPAREZ UN PLAN

Tous les foyers canadiens ont besoin d'un plan d'urgence. Ce plan vous aidera, vous et votre famille, à prendre les mesures appropriées en cas d'urgence. Il ne vous prendra qu'environ 20 minutes pour faire votre plan.

Les membres de votre famille ne se trouveront peut-être pas au même endroit lorsqu'une urgence surviendra. Prévoyez une façon de vous retrouver ou de communiquer les uns avec les autres et discutez de ce que vous feriez dans différentes situations.

Utilisez les pages suivantes pour préparer votre plan. Vous connaissez déjà une bonne partie des renseignements demandés. Il pourrait toutefois être nécessaire de communiquer avec votre municipalité et votre province ou territoire pour obtenir certaines informations sur leurs plans d'urgence.

Conservez le guide dans un endroit facile à trouver et à retenir (avec votre trousse d'urgence, par exemple). Vous pourriez également faire des copies du plan et les conserver dans votre véhicule et à votre lieu de travail.

BONNE IDÉE

Apprenez à prodiguer les premiers soins. Vous pourriez sauver des vies.

En plus de préparer votre plan et votre trousse d'urgence, vous pourriez apprendre à prodiguer les premiers soins et ainsi être en mesure de sauver des vies. Communiquez avec la Croix-Rouge canadienne ou le bureau de l'Ambulance Saint-Jean le plus près pour obtenir de l'information sur les cours de premiers soins offerts dans votre région.

Plan familial

Sorties d'urgence

Préparez un plan d'étage de votre maison montrant toutes les sorties possibles à partir de chaque pièce. Prévoyez une sortie principale ainsi qu'une autre sortie pour chaque pièce. Si vous habitez en appartement, prévoyez ne pas utiliser l'ascenseur. Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser les escaliers, informez le personnel d'urgence à l'avance. Aussi, prévoyez également *au moins un* itinéraire pour quitter votre quartier au cas où vous devriez partir rapidement (pensez à plus d'une option).

Lieux de rassemblement

Désignez des endroits sûrs où tous les membres de votre famille se rassembleront si vous ne pouvez pas aller à la maison ou si un ordre d'évacuation est donné.

BONNE IDÉE

Faites des copies des documents importants

Faites des copies des actes de naissance et de mariage, des passeports, des permis de conduire, des testaments, des actes de concession d'un terrain et des contrats d'assurance. Prenez des photos des membres de votre famille au cas où un registre de personnes manquantes serait créé. Conservez-les dans un endroit sûr à la maison ou à l'extérieur de votre domicile, par exemple dans un coffret de sûreté ou chez un ami ou un membre de la famille qui vit à l'extérieur de votre municipalité.

.....

Lieu de rassemblement sûr près de la maison :

Lieu de rassemblement sûr à l'extérieur du quartier :

Routes d'évacuation pour sortir du quartier :

Travail

Informez-vous sur les plans d'évacuation d'urgence à votre travail et sur ce que vous devrez faire en situation d'urgence. Pensez à laisser des articles de base à votre bureau, comme de l'eau et des aliments non périssables, au cas où vous devriez y rester pendant quelque temps. Vous pourriez également aborder ce sujet avec votre employeur et vos collègues.

Enfants

Demandez aux responsables de l'école ou de la garderie de vos enfants quelles sont leurs politiques concernant les urgences et comment ils communiqueront avec les familles dans une telle situation.

Demandez-leur également quel type d'autorisation ils exigent pour laisser partir un enfant avec une personne désignée, au cas où vous ne pourriez pas aller chercher vous-même votre enfant.

Assurez-vous que l'école ou la garderie dispose d'une liste à jour des coordonnées des parents, gardiens et personnes désignées.

Personne désignée 1 : _____ Tél. : _____

Personne désignée 2 : _____ Tél. : _____

Personne-ressource de l'école : _____

Plan pour les animaux de compagnie

En situation d'évacuation, gardez à l'esprit qu'en raison de règlements de santé, les animaux de compagnie sont interdits dans certains abris publics ou hôtels. Prévoyez confier vos animaux à un ami ou à un parent ou trouvez un hôtel où les animaux sont acceptés ou une pension pour animaux dans votre secteur et un peu plus loin de la maison.

Emplacement : _____

Besoins de santé particuliers

Établissez un réseau personnel de soutien composé d'amis, de parents, de fournisseurs de soins de santé, de collègues de travail et de voisins qui comprennent vos besoins particuliers.

Notez les détails concernant ce qui suit :

- | | |
|--|--|
|  Allergies |  État de santé |
|  Antécédents médicaux familiaux |  Information sur les assurances |
|  Besoins en logement |  Médicaments |
|  Chirurgies |  Tests de dépistage |
|  Coordonnées des personnes-ressources |  Vaccins récents |

Conservez un exemplaire de cette information dans votre trousse d'urgence et donnez-en un exemplaire aux personnes de votre réseau personnel de soutien.

Discutez avec votre médecin de la possibilité de préparer un sac prêt-à-emporter contenant une réserve de médicaments et de fournitures médicales pour deux semaines, si possible, ainsi que les ordonnances et les documents médicaux appropriés. Rappelez-vous que les pharmacies seront peut-être fermées pendant un certain temps, même lorsque la situation d'urgence aura été maîtrisée.

Information sur l'état de santé :

Médicaments et fournitures médicales :

Emplacement du sac prêt-à-emporter :

Plans relatifs à certains risques particuliers

Sécurité publique Canada offre des renseignements sur des risques spécifiques, comme les tremblements de terre, les pannes de courant et les inondations. Commandez ou téléchargez votre exemplaire gratuit à l'adresse www.Preparez-vous.ca ou en composant le **1 800 O-Canada**.

Plan de sécurité du quartier

Entendez-vous avec vos voisins afin que tous les habitants du quartier soient pris en charge. Faites des « jumelages » pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Coordonnées en cas d'urgence

Photocopiez cette liste. Laissez-en une copie près de votre téléphone. Vous pouvez également commander une feuille de coordonnées d'urgence pour la maison à l'adresse www.Preparez-vous.ca ou au **1 800 O-Canada**. Cette feuille adhère à toute surface lisse et on peut la placer près du téléphone. Dans la mesure du possible, programmez ces numéros sur le téléphone de votre domicile et sur votre téléphone cellulaire.

CONSEIL

Inscrivez un rappel afin de mettre à jour votre plan d'urgence dans un an.

À la même date l'an prochain, faites une revue des coordonnées, appliquez vos plans d'évacuation d'urgence, changez la pile du détecteur de fumée et du détecteur de monoxyde de carbone et regarnissez votre trousse.

.....

Numéro d'urgence

Pompiers, police, ambulance : 9-1-1 (là où le service est offert)

Autre : _____

Numéros pour des situations non urgentes

Police : _____

Pompiers : _____

Clinique médicale : _____

Centre antipoison : _____

Autres services : _____

Personne-ressource de l'extérieur

Nom : _____

Tél. (domicile) : _____

Tél. (travail) : _____

Tél. cell. : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

CONSEILS

Faites en sorte que tous les membres de votre famille communiquent par téléphone ou par courrier électronique avec la même personne-ressource de l'extérieur en cas d'urgence.

Choisissez une personne suffisamment éloignée qui n'est pas susceptible d'être touchée par le même événement.

Si vous venez d'arriver au Canada, prenez des ententes avec des amis, des associations culturelles ou des organisations communautaires locales.

Contact pour la famille

Nom : _____

Tél. (domicile) : _____

Tél. (travail) : _____

Tél. cell. : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

Ami ou voisin

Nom : _____

Tél. (domicile) : _____

Tél. (travail) : _____

Tél. cell. : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

Médecins de famille

Nom des patients : _____

Noms et numéros de téléphone des médecins : _____

Agent ou compagnie d'assurances

Nom de l'agent ou de la compagnie : _____

Tél. : _____

Numéro de la police d'assurance : _____

Système de sécurité à domicile

Nom de la compagnie : _____

Tél. : _____

Consignes pour assurer la sécurité à domicile

Assurez-vous d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone, un détecteur de fumée et un extincteur qui fonctionnent, ainsi qu'une trousse de premiers soins complète. Si vous vivez en appartement ou si vous êtes à l'hôtel, assurez-vous de savoir où se trouvent les dispositifs d'alarme-incendie et les sorties de secours.

Tous les membres de votre famille devraient savoir où se trouve l'extincteur. Les adultes et les enfants en mesure de s'en servir devraient savoir comment il fonctionne. Consultez les instructions sur la durée de vie utile de votre extincteur et informez-vous auprès de votre service d'incendie municipal pour obtenir plus de renseignements.

Les adultes et les enfants en mesure de le faire devraient savoir comment couper l'alimentation en eau, en électricité et en gaz de votre domicile. Préparez des inscriptions très visibles pour indiquer où se trouvent les robinets d'arrivée d'eau et de gaz ainsi que la boîte de disjoncteurs ou la boîte à fusibles.

Apprenez aux enfants comment et quand composer le 9-1-1 et montrez-leur comment communiquer avec la personne-ressource de l'extérieur de votre région.

CONSEIL

Limitez vos appels aux urgences uniquement, et limitez la durée de votre appel afin de libérer la ligne pour les autres personnes.

.....

Emplacement de l'extincteur :

Emplacement du robinet d'arrivée d'eau :

Numéro de téléphone des services publics : _____

Emplacement de la boîte des disjoncteurs :

Numéro de téléphone des services publics : _____

Emplacement du robinet de gaz :

Numéro de téléphone des services publics : _____
(Coupez l'alimentation seulement si les autorités vous disent de le faire.)

Emplacement du drain de sol :

(Ne déposez jamais de boîtes, de meubles, etc., sur le drain au cas où il y aurait une inondation.)

CONSEIL

Conservez les instructions pour fermer les robinets de gaz et d'eau près de ceux-ci, et lisez-les attentivement.

.....

Consignes à suivre en cas d'urgence

Composez le 9-1-1 (là où le service est offert) pour signaler un incendie, un crime ou pour sauver une vie.

Pour les cas non urgents, composez le numéro à dix chiffres qui figure dans l'annuaire téléphonique local ou dans le présent plan d'urgence pour communiquer avec la police, les pompiers et les autres services de soins de santé.

Lorsque vous donnez des indications sur l'endroit où vous vous trouvez aux services d'urgence, donnez l'adresse exacte et l'intersection la plus proche.

En cas d'urgence

Suivez le plan d'urgence.

Prenez votre trousse d'urgence.

Assurez votre propre sécurité avant de venir en aide aux autres.

Écoutez la radio ou la télévision pour obtenir le plus d'information possible. Les autorités locales pourraient vous demander de rester où vous êtes. Suivez leurs instructions.

Restez où vous êtes jusqu'à ce que la sécurité soit assurée ou que l'on vous donne l'ordre d'évacuer les lieux.

Ordre d'évacuation

Les autorités ne vous demanderont pas de quitter votre domicile à moins d'avoir des raisons de croire que vous êtes en danger.

Si vous recevez l'ordre d'évacuer les lieux, apportez avec vous votre trousse d'urgence, votre portefeuille, les papiers d'identité de chacun des membres de la famille, des copies des documents essentiels de la famille et un téléphone cellulaire, une pile de rechange et un chargeur, si vous en avez un. Utilisez les voies désignées par les autorités locales.

Si vous avez le temps, téléphonez à votre personne-ressource à l'extérieur de la ville ou envoyez-lui un courriel. Dites-lui où vous allez et à quel moment vous pensez arriver. Une fois que vous êtes en sécurité, faites-le lui savoir. Informez-la si des membres de la famille ont été séparés.

Si vous avez le temps, laissez une note pour dire aux autres où vous êtes et à quelle heure vous êtes partis. Si on vous le demande, coupez l'alimentation en eau et en électricité.

Ne coupez pas l'alimentation en gaz naturel, sauf si on vous demande expressément de le faire. Lorsque vous coupez l'alimentation en gaz, la compagnie doit la rétablir elle-même, ce qui pourrait prendre plusieurs semaines en situation d'urgence importante.

Emmenez vos animaux de compagnie avec vous. Verrouillez les portes de votre domicile. Suivez les instructions des autorités.

Si vous devez vous rendre à un centre d'évacuation, inscrivez-vous au bureau d'accueil. Ne retournez pas à la maison avant que les autorités ne vous disent qu'il est sécuritaire de le faire.



AYEZ UNE TROUSSE D'URGENCE

Dans une situation d'urgence, vous aurez besoin de certains articles essentiels. Vous devrez peut-être vous débrouiller sans source d'énergie ni eau courante. Préparez-vous à être autosuffisant pendant au moins 72 heures.

Vous avez peut-être déjà certains des articles nécessaires en votre possession, comme de la nourriture, de l'eau et une lampe de poche à piles ou à manivelle. L'important, c'est de bien organiser votre matériel pour le trouver rapidement. Seriez-vous capable de trouver votre lampe de poche dans le noir?

Veillez à ce que votre trousse soit facile à transporter et que tous les occupants de la maison savent où elle se trouve. Gardez-la dans un sac à dos, dans un sac de sport ou dans une valise à roulettes à portée de la main, dans un endroit facilement accessible, par exemple dans le placard près de la porte d'entrée. Si votre foyer compte plus d'un occupant, votre trousse d'urgence pourrait être lourde. Il serait une bonne idée de distribuer ces fournitures parmi divers sacs à dos; elles seront alors plus faciles à transporter et chaque personne pourra personnaliser sa trousse prête à emporter.

Trousse d'urgence de base

- △ Eau – prévoir au moins deux litres par jour par personne. Utilisez des petites bouteilles qui seront plus faciles à transporter en cas d'ordre d'évacuation
- △ Aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés (remplacer l'eau et les aliments une fois par année)

CONSEIL

Gardez un téléphone à fil à la maison car la plupart des téléphones sans fil ne fonctionneront pas pendant une panne de courant.

- △ Ouvre-boîte manuel
- △ Lampe de poche à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- △ Radio à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- △ Trousse de premiers soins
- △ Clés supplémentaires pour la voiture et la maison
- △ Argent comptant en petites coupures comme des billets de 10 \$ et monnaie pour les téléphones publics

- △ Une copie de votre plan d'urgence et de la liste des personnes-ressources
- △ S'il y a lieu, d'autres articles particuliers tels que des médicaments obtenus sur ordonnance, de la préparation pour nourrissons et de l'équipement pour les personnes handicapées, ou de la nourriture, de l'eau et des médicaments pour vos animaux de compagnie ou votre animal d'assistance (personnalisez votre trousse en fonction de vos besoins)

Autres articles recommandés

- △ Deux litres d'eau par jour par personne pour la préparation des aliments et pour l'hygiène
- △ Bougies et allumettes ou briquet (placez les bougies dans des contenants robustes et ne les laissez pas brûler sans surveillance)
- △ Vêtements et chaussures de rechange pour tous les membres de la famille
- △ Sac de couchage ou couverture pour tous les membres de la famille
- △ Articles de toilette
- △ Désinfectant pour les mains
- △ Ustensiles
- △ Sacs à ordures
- △ Papier hygiénique
- △ De l'eau de Javel ou tablettes de purification de l'eau (voir conseil)
- △ Outils de base (marteau, pinces, clef, tournevis, gants de travail, masque protecteur contre la poussière, couteau de poche)
- △ Petit réchaud et combustible (suivre les directives du fabricant et le ranger correctement)
- △ Sifflet (pour attirer l'attention au besoin)
- △ Ruban électrique (p. ex. pour fermer hermétiquement fenêtres, portes, bouches d'air, etc.)

CONSEILS

On peut purifier l'eau en la faisant bouillir, en lui ajoutant du javellisant domestique ou en utilisant des pastilles de purification. Le traitement et la quantité de produit requis peuvent varier en fonction du type de contamination. Informez-vous auprès de votre municipalité pour obtenir des détails. En cas de doute, ne buvez pas de l'eau si vous croyez qu'elle est contaminée.

.....
Gardez-vous de l'argent comptant, puisque les guichets automatiques et les réseaux bancaires pourraient ne pas fonctionner pendant une urgence ou une panne de courant. Vous pourriez avoir du mal à utiliser vos cartes de débit ou de crédit.
.....

Trousses préemballées

Les trousses de la Croix-Rouge canadienne sont disponibles sur le site Internet www.croixrouge.ca. Vous pouvez vous procurer la trousse d'urgence qui a été préparée conjointement par l'Ambulance Saint-Jean et l'Armée du Salut sur le site Web www.asj.ca ou chez certains détaillants un peu partout au Canada. Pour obtenir la liste de ces détaillants par province et territoire, veuillez consulter le site www.Preparez-vous.ca ou composer le **1 800 O-Canada** (1-800-622-6232).

Trousse d'urgence pour la voiture

Préparez une trousse d'urgence pour la voiture.

La trousse de base devrait comporter les articles suivants :

- △ Aliments non périssables (barres énergisantes par exemple)
- △ Bougie dans un contenant métallique profond et allumettes
- △ Couverture
- △ Eau
- △ Lampe de poche (à manivelle ou à pile)
- △ Lanterne d'avertissement ou fusées éclairantes
- △ Liste des numéros de téléphone de vos personnes-ressources
- △ Petite pelle, grattoir et balai
- △ Radio (à manivelle ou à pile)
- △ Sifflet
- △ Trousse de premiers soins contenant un couteau pouvant couper une ceinture de sécurité
- △ Vêtements et chaussures de rechange

Articles additionnels à garder dans la voiture

- △ Sable, sel ou litière à chat (non agglomérante)
- △ Antigel et liquide lave-glace
- △ Câble de remorquage, câble de démarrage
- △ Extincteur
- △ Cartes routières

ARTICLES POUR LA TROUSSE D'URGENCE DE BASE



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10

- 1 Eau – prévoir au moins deux litres par jour par personne. Utilisez des petites bouteilles qui seront plus faciles à transporter en cas d'ordre d'évacuation
- 2 Aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés (remplacer l'eau et les aliments une fois par année)
- 3 Ouvre-boîte manuel
- 4 Lampe de poche à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- 5 Radio à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- 6 Trousse de premiers soins
- 7 Clés supplémentaires pour la voiture et la maison
- 8 Argent comptant en petites coupures comme des billets de 10 \$ et monnaie pour les téléphones publics
- 9 Une copie de votre plan d'urgence et de la liste des personnes-ressources
- 10 S'il y a lieu, d'autres articles particuliers tels que des médicaments obtenus sur ordonnance, de la préparation pour nourrissons et de l'équipement pour les personnes handicapées, ou de la nourriture, de l'eau et des médicaments pour vos animaux de compagnie ou votre animal d'assistance (personnalisez votre trousse en fonction de vos besoins).

IDÉES DE RECETTES PRÉPARÉES AVEC DES ALIMENTS NON PÉRISSABLES

Souper de feu de camp

Boîte de tomates en dés (28 oz)

Boîte de haricots (19 oz)

Boîte de haricots au lard (19 oz)

Poivre au goût

Chili en poudre au goût

Une conserve de jambon ou de poulet est aussi un bon ajout à cette recette. Servir avec du pain croustillant ou des biscuits.

Salade de betteraves

Un petit quelque chose de croustillant et de différent à se mettre sous la dent lorsque vous en avez assez des légumes, de la soupe et des haricots en boîte.

1 boîte de betteraves tranchées (19 oz)

1 boîte de choucroute (19 oz)

½ tasse de jus de betteraves (de la conserve)

½ tasse de vinaigre blanc

2 cuillères à soupe de cassonade

Réservez ½ tasse de jus de betteraves dans un bol. Coupez les betteraves en quartiers et les mélanger au jus. Égouttez la choucroute et ajoutez-la au reste du mélange. Ajoutez le reste des ingrédients et mélangez le tout dans un bol. Laissez reposer pendant au moins une heure. Après cette période, ajoutez le jus de betteraves, la cassonade ou le vinaigre, au goût.

Boules au beurre d'arachides

¼ tasse de miel

⅓ tasse de beurre d'arachides (ou autre beurre de noix)

½ tasse de lait en poudre

⅓ tasse de noix de coco (optionnel)

Mélangez les ingrédients, façonnez en boulettes et savourez! Excellent pour la dent sucrée, tout en étant nutritif. Vous pouvez substituer une partie du lait en poudre par de la poudre de protéines. Cette recette peut être facilement doublée pour nourrir un groupe.

INFORMATION SUR LES PROVINCES/TERRITOIRES



...page 22



...page 23



...page 24



...page 25



...page 26



...page 27



...page 28



...page 29



...page 30



...page 31



...page 32



...page 33



...page 34

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Aucune entité publique ou privée n'est à l'abri des catastrophes, et il n'est pas possible, pour une seule couche de la société, de répondre à elle seule aux besoins complexes que crée une situation d'urgence ou une catastrophe majeure. Au cours des dernières années, Terre-Neuve-et-Labrador a subi de nombreux incidents graves, notamment des ondes de tempête, des pannes de courant en hiver, de violentes tempêtes hivernales, des inondations et des glissements de terrain. Les Services d'urgence et d'incendie de Terre-Neuve-et-Labrador croient qu'en étant bien préparé et en cernant à l'avance les risques et les dangers associés à notre province, on sera plus en mesure de réagir de façon appropriée à une urgence ou à une catastrophe.

Bien que les municipalités, les pompiers, les organisations non gouvernementales et le gouvernement provincial jouent un rôle clé dans la gestion des urgences, les particuliers demeurent notre première ligne de défense. La gestion des urgences commence à la maison. Chaque foyer doit essentiellement être responsable de sa propre sécurité et de son propre bien-être pendant les 72 premières heures d'un incident. Procurez-vous une trousse d'urgence, dressez un plan et mettez-le en pratique. En étant prêt, vous pourriez alléger le fardeau qui pèse sur les intervenants d'urgence, et ceux-ci pourront aider les personnes qui en ont le plus besoin.

Pour plus d'information sur comment se préparer à une urgence ou pour connaître les dangers qui existent à Terre-Neuve-et-Labrador, veuillez communiquer avec les Services d'urgence et d'incendie :

Services d'urgence et d'incendie – Terre-Neuve-et-Labrador

C. P. 8700

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6

www.ma.gov.nl.ca/ma/fes
(anglais seulement)

Tél. : 709-729-3703

Télééc. : 709-729-3857

Courriel : nlemo@gov.nl.ca



ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

À l'Île-du-Prince-Édouard, les régions côtières sont sujettes aux inondations et à des ondes de tempête. Chaque saison est accompagnée de ses dangers précis. À l'automne, les Prince-Édouardiens sont vulnérables aux tempêtes tropicales et aux ouragans; en hiver, aux blizzards et aux tempêtes de verglas, et des incendies peuvent se déclarer dans toutes les régions et en tout temps, peu importe la saison.

La liste suivante énumère les risques et autres dangers que surveille l'Organisation des mesures d'urgence de l'Île-du-Prince-Édouard. Il serait utile de prendre note des risques qui pourraient survenir dans votre collectivité, afin de mieux vous préparer à y faire face.

- | | |
|--|-----------------------------------|
| △ Épidémies de maladie | △ Sécheresses |
| △ Incendies | △ Tempêtes |
| △ Inondations | △ Tempêtes tropicales ou ouragans |
| △ Matières dangereuses et déversements | △ Tsunamis ou ondes de tempête |
| △ Pandémies | |
| △ Autre : _____ | |

Si vous n'êtes pas certain des risques naturels qui existent dans votre secteur et si vous souhaitez en savoir plus sur comment se préparer aux divers types d'urgences, communiquez avec :

Organisation des mesures d'urgence de l'Île-du-Prince-Édouard

Bureau de Charlottetown

Tél. : 902-894-0385

Téléc. : 902-368-6362

Téléphone d'urgence de l'OMU accessible en tout temps

Pour obtenir de l'aide auprès de l'Organisation des mesures d'urgence de l'Île-du-Prince-Édouard après les heures normales de bureau, composez le 902-892-9365

www.peiemo.ca (anglais seulement)



NOUVELLE-ÉCOSSE

Planifier aujourd'hui pour être en sûreté demain

Le fondement d'une saine protection civile, pour toute province ou municipalité, repose sur les citoyens. Si les personnes et les familles consacrent du temps afin de se préparer à des situations d'urgence possibles, les organismes chargés d'intervenir pourront mieux cibler leurs efforts et aider les personnes réellement dans le besoin.

Pour commencer, il faut connaître les risques de votre collectivité. En Nouvelle-Écosse, les menaces les plus courantes sont les inondations, les blizzards, les ouragans et les feux de forêt. Les accidents industriels, comme des déversements de produits chimiques, sont également possibles dans diverses collectivités.

En vous y préparant maintenant, vous pourrez limiter les répercussions qu'aura une situation d'urgence sur votre quotidien. En tant que Néo-Écossais, nous sommes tous responsables de notre propre sûreté et de celle de nos familles.

Le Bureau de gestion des urgences est là pour aider. Dans le présent guide, vous devriez trouver la réponse à la majorité de vos questions. Par contre, si vous avez besoin d'autres renseignements ou d'une aide additionnelle, vous pouvez téléphoner au Bureau, ou consulter notre site Web.

N'oubliez pas qu'un petit effort aujourd'hui rendra les choses plus aisées pour votre famille en situation d'urgence.

Centre de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse :

Ligne accessible en tout temps : 1-866-424-5620 (sans frais)

www.gov.ns.ca/emo (anglais seulement)

Adresse municipale :

21, av. Mount Hope

Bureau 208

Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

Adresse postale :

C. P. 2581

Halifax (Nouvelle-Écosse)

B3J 3N5



NOUVEAU-BRUNSWICK

Au Nouveau-Brunswick, les vallées fluviales et les plaines inondables peuvent poser un risque en raison de la formation d'embâcles, de conditions météorologiques particulièrement mauvaises et du dégel annuel du printemps. Tous ces éléments peuvent causer des inondations. Des ouragans, des tempêtes tropicales, l'érosion ou d'autres phénomènes météorologiques saisonniers graves peuvent entraîner des ondes de marée et des crues glaciaires dans les zones côtières. De plus, les feux de forêt sont également un risque possible pour toutes les régions du Nouveau-Brunswick.

L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick surveille les risques naturels et les dangers énumérés dans la liste ci-dessous. Il pourrait être utile de prendre note des risques les plus probables pour votre région afin de mieux vous y préparer.

- | | |
|--|-------------------------------------|
| △ Épidémies de maladies | △ Ondes de tempête |
| △ Érosions côtières | △ Ouragans |
| △ Feux de forêt | △ Sécheresses |
| △ Glissements de terrain | △ Tempêtes saisonnières |
| △ Inondations | △ Tremblements de terre et tsunamis |
| △ Matières dangereuses et déversements | |

Vous n'êtes pas certain quel danger naturel pose un risque dans votre secteur?

Vous aimeriez apprendre comment vous préparer à divers types d'urgences?

Communiquez avec l'Organisation des mesures d'urgence du ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick :

Téléphone : 506-453-2133, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

Numéro sans frais : 1-800-561-4034 – à toute heure du jour ou de la nuit

Téléc. : 506-453-5513

Courriel : emo@gnb.ca

www.gnb.ca/cnb/emo-omu



QUÉBEC

Préparez-vous aux situations d'urgence

En cas de situation d'urgence ou de sinistre, c'est d'abord à vous, en tant que citoyen, qu'incombe la responsabilité d'accomplir les premiers gestes qui, souvent, sont les plus déterminants en vue d'assurer votre propre sécurité et la sauvegarde de vos biens.

Plusieurs moyens peuvent vous aider à mieux faire face à un événement qui bouscule votre mode de vie et peut même mettre en péril votre vie, celle de vos proches, votre sécurité et celle de vos biens :

1. **Connaissez les risques associés à votre région**
2. **Préparez votre plan familial de secours**
3. **Ayez votre trousse d'urgence** pour subvenir aux besoins de votre famille pendant 72 heures (y compris des réserves d'eau, des vêtements et de l'équipement)

Votre responsabilité consiste donc à être prêt si une situation d'urgence ou un sinistre survient. Lors d'une telle situation, votre municipalité est la première à intervenir. Elle est appuyée par l'Organisation de sécurité civile du Québec. Sachez également qu'en vue de permettre une intervention rapide, le Centre des opérations gouvernementales surveille attentivement, jour et nuit, toute situation pouvant avoir des répercussions sur votre vie.

Pour obtenir plus de renseignements sur les risques au Québec et sur la façon de s'y préparer, communiquez avec votre municipalité ou consultez le site Web www.securitecivile.gouv.qc.ca (cliquez sur la rubrique *Préparez-vous aux situations d'urgence*).

Centre des opérations gouvernementales

Tél. : 418-643-3256

Numéro sans frais : 1-866-776-8345

Courriel : cog@misp.gouv.qc.ca

Québec 

ONTARIO

Une urgence peut survenir soudainement et sans signes avant-coureurs. Bien que le coordonnateur de la gestion des urgences de votre collectivité ait cerné les risques présents dans votre municipalité et préparé un programme de gestion des urgences conforme aux lois provinciales, vous jouez également un rôle clé pour veiller à ce que les membres de la collectivité soient prêts à faire face à une urgence. La gestion des urgences commence à la maison. Chaque personne doit s'assurer de disposer d'un plan d'urgence familial et d'une trousse d'urgence permettant de survivre pendant au moins 72 heures, et savoir quoi faire lorsque surviennent certains types d'urgences (p. ex. temps violent, inondations, incendies). Si vous êtes préparés, les intervenants pourront ainsi aider les personnes qui ont besoin de secours immédiats durant une urgence.

Pour en savoir plus sur les risques en Ontario et sur la façon de s'y préparer, veuillez communiquer avec le coordonnateur de la gestion des urgences de votre collectivité ou consulter le site Web à l'adresse suivante : www.emergencymanagementontario.ca/french/home_fr.html.

Gestion des situations d'urgence Ontario

77, rue Wellesley Ouest

C. P. 222

Toronto (Ontario) M7A 1N3

Tél. : 416-314-3723

Numéro sans frais : 1-877-314-3723

www.emergencymanagementontario.ca/french/home_fr.html



MANITOBA

Au Manitoba, en raison de la combinaison de prairies s'étendant à perte de vue, de forêts boréales et de toundra nordique, toute une variété de problèmes météorologiques peut survenir, comme d'importantes inondations, de violents orages et des tornades. Toutes les régions sont vulnérables aux feux irréprimés, aux violentes tempêtes de neige et à des tempêtes de verglas paralysantes. Au Manitoba, les situations d'urgence les plus communes sont les suivantes :

-  Déversements de matières dangereuses
-  Épidémies de maladies
-  Feux irréprimés
-  Grands vents / tornades
-  Importantes tempêtes de neige ou de verglas
-  Inondations
-  Pannes de courant à grande échelle
-  Sécheresses

Pour obtenir plus d'information sur les risques naturels et la préparation en cas d'urgence dans votre région, communiquez avec vos représentants de l'administration municipale, ou :

Organisation des mesures d'urgence Manitoba

1-888-267-8298 (sans frais)

204-945-0350 (Winnipeg)

www.manitobaemo.ca
(anglais seulement)



SASKATCHEWAN

En Saskatchewan, le ministère des Services correctionnels, de la Sécurité publique et de la Police est le principal organisme responsable de la sécurité publique dans la province. Il collabore étroitement avec les autorités locales et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin d'échanger de l'information et d'élaborer des plans et des stratégies d'urgence, de façon à assurer la sécurité des collectivités.

Les inondations et les feux de broussailles sont les deux catastrophes naturelles ou provoquées par l'humain qui surviennent le plus souvent en Saskatchewan. La province est également exposée à d'autres risques et dangers. Ceux-ci sont énumérés à la page 6 du guide.

Si vous ne connaissez pas très bien les risques et les plans d'urgence qui existent dans votre région, veuillez communiquer avec votre municipalité ou consultez le site Web du ministère des Services correctionnels, de la Sécurité publique et de la Police de la Saskatchewan à l'adresse suivante : www.cpsp.gov.sk.ca/SaskEMO.

Organisation responsable de la gestion des urgences en Saskatchewan

Demandes de renseignements (24 heures) :
306-787-9563



Government of
Saskatchewan

ALBERTA

Une catastrophe est souvent synonyme de confusion et de stress. C'est pourquoi il est important de prendre le temps de connaître les dangers et les risques afin de mieux vous préparer, vous et votre famille.

En Alberta, nous savons qu'une tornade peut surgir rapidement et causer d'importants dommages. Les feux irréprimés peuvent menacer les collectivités et restreindre les déplacements. De fortes pluies peuvent causer d'importantes inondations. En plus des catastrophes naturelles, il existe d'autres risques, comme des pannes d'électricité, ainsi que des incidents industriels et liés aux transports de grande envergure. Il y a également la menace d'activités terroristes. Il faut se préparer à tous les dangers.

En Alberta, alors que les municipalités interviennent en situation d'urgence locale, il est essentiel que vous et votre famille soyez prêts à subvenir vous-mêmes à vos besoins pendant au moins 72 heures.

Le ministère des Affaires municipales de l'Alberta, par l'intermédiaire de l'organisme des mesures d'urgence de la province, peut également prêter son aide au besoin. Cet organisme aide les collectivités de l'Alberta à atténuer les situations d'urgence ou les catastrophes graves, à s'y préparer, à intervenir et, ensuite, à se rétablir après ces situations.

Cochez, dans la liste ci-dessous, les dangers qui existent dans votre collectivité. Vous pourrez ainsi préparer un plan d'urgence plus précis pour votre famille et votre foyer.

- | | |
|---|--|
| ☐ Épidémies de maladies infectieuses | ☐ Proximité à un chemin où sont transportées des matières dangereuses |
| ☐ Feux irréprimés | ☐ Proximité à un important site industriel |
| ☐ Glissements de terrain ou avalanches | ☐ Temps violent |
| ☐ Inondations | ☐ Tornades |
| ☐ Pannes de courant généralisées | ☐ Tremblements de terre |
| ☐ Autre : _____ | |

Pour plus de renseignements sur les risques naturels propres à l'Alberta, veuillez communiquer avec le directeur de la gestion des urgences de votre municipalité, ou :

Organisme de gestion des mesures d'urgence de l'Alberta

Renseignements généraux : 780-422-9000

(Ligne sans frais à l'extérieur d'Edmonton : 310-0000)

www.aema.alberta.ca (anglais seulement)



COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le système de gestion des urgences de la Colombie-Britannique favorise la mise en œuvre d'interventions coordonnées et organisées pour réagir à tous les types de situations d'urgence et de catastrophes. Il s'agit d'une intervention normalisée en cas d'urgence dans la province.

Les administrations municipales dirigent l'intervention initiale lorsque surviennent des situations d'urgence et des catastrophes dans leurs collectivités. Des plans d'urgence ont été préparés, et les administrations disposent d'un organisme de gestion des urgences qui appuie les mesures prises par les premiers intervenants et les bénévoles qui veillent à assurer la survie et la sécurité publique.

Des plans d'urgence pour la Colombie-Britannique mettant à contribution divers organismes sont préparés et mis à jour régulièrement afin de veiller à ce qu'une stratégie efficace soit en place pour réagir à divers types de situations d'urgence et de catastrophes. La structure provinciale de gestion des urgences est activée lorsqu'une collectivité de la province ou lorsqu'une infrastructure importante est menacée par une situation d'urgence ou une catastrophe à la suite de laquelle la collectivité pourrait avoir besoin de ressources supplémentaires ou spécialisées.

Risques de la Colombie-Britannique

La liste suivante énumère certains des dangers que le programme provincial de gestion des urgences de la province surveille régulièrement :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| △ Accidents en arrière-pays | △ Influence des humains sur la faune |
| △ Avalanches | △ Inondations |
| △ Conditions météorologiques extrêmes | △ Ondes de tempêtes |
| △ Déversements de matières dangereuses | △ Sécheresses |
| △ Épidémies de maladies infectieuses | △ Tremblements de terre |
| △ Feux de végétation | △ Tsunamis |
| △ Glissements de terrain | △ Volcans |

Pour en savoir davantage sur les dangers possibles en Colombie-Britannique et sur la préparation personnelle à des urgences, veuillez communiquer avec :

Ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général

Gestion des urgences C.-B.
Programme provincial d'urgence
Victoria (Colombie-Britannique)
www.pep.bc.ca (anglais seulement)



YUKON

Dans toutes les régions du Yukon, il existe divers risques et dangers potentiels. Dans certains secteurs, il peut s'agir de tremblements de terre, de glissements de terrain ou d'avalanches. Les régions longeant les rivières et les lacs peuvent être inondées, alors que des feux de forêt peuvent faire rage partout dans la province. De plus, les pannes d'électricité en hiver, les violentes tempêtes de neige ou de verglas et la perte d'infrastructures essentielles sont toutes des situations d'urgence possibles.

Servez-vous de la liste ci-dessous pour cocher les risques naturels de votre région. Vous serez ainsi en mesure de préparer des plans d'urgence plus précis.

- ☐ Feux de forêt et air extrêmement enfumé
- ☐ Glissements de terrain ou avalanches
- ☐ Inondations
- ☐ Pannes de courant en hiver
- ☐ Tempêtes de neige
- ☐ Tempêtes de vent
- ☐ Tremblements de terre
- ☐ Autre : _____

Vous n'êtes pas certain quels sont les risques naturels de votre région? Communiquez avec votre municipalité ou consultez le site de l'organisation des mesures d'urgence du Yukon, à l'adresse ci-dessous.

Renseignements généraux

Tél. : 867-667-5220

www.gov.yk.ca/fr/index.html

(suivez les liens vers les sites sur les mesures d'urgence)

Yukon

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

De la toundra arctique à la forêt boréale, les Territoires du Nord-Ouest ont diverses zones géographiques qui comportent chacune leur propre ensemble de risques.

Bien que différentes catastrophes puissent avoir des conséquences semblables, le fait de connaître les risques propres à votre région pourra vous aider à mieux vous préparer pour y faire face. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les rivières et les deltas sont sujets aux inondations. Les blizzards sont également possibles, et toutes les collectivités au sud de la limite des arbres sont vulnérables aux incendies.

Puisque les Territoires du Nord-Ouest ne disposent pas d'un réseau de distribution d'énergie comme dans le sud du Canada, les risques les plus graves sont les pannes d'électricité en hiver. Il est donc important de savoir quoi faire pour protéger votre famille contre les blessures et votre maison contre les dommages que peuvent causer des bris de conduites d'eau et d'égout, d'appareils de chauffage et de cuves de rétention.

L'organisation de gestion des mesures d'urgence des Territoires du Nord-Ouest surveille les risques énumérés ci-dessous, entre autres :

- | | |
|--|--|
| △ Épidémies de maladies | △ Ondes de tempête |
| △ Feux de végétation | △ Pannes d'électricité en hiver |
| △ Glissements de terrain | △ Pénuries de combustibles |
| △ Inondations | △ Violentes tempêtes (en hiver et à l'été) |
| △ Matières dangereuses et déversements | |
| △ Autre : _____ | |

Vous n'êtes pas certain quels sont les risques associés à votre secteur? Communiquez avec le coordonnateur des mesures d'urgence de votre collectivité, habituellement l'agent principal d'administration. Vous pouvez également communiquer avec :

Gestion communautaire des mesures d'urgence

Organisation des mesures d'urgence

5201-50^e Avenue, bureau 600

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 3S9

Tél. : 867-873-7083, Téléc. : 867-873-8193

Courriel : emo_coordinator@gov.nt.ca

www.maca.gov.nt.ca (anglais seulement)



NUNAVUT

Sur le vaste territoire du Nunavut, les paysages sont fort variés, allant de la toundra aux collines onduleuses, en passant par des chaînes de montagnes majestueuses. Presque toutes les collectivités isolées du Nunavut se trouvent sur la côte et le territoire couvre trois fuseaux horaires.

Étant donné l'éloignement des localités du Nunavut, les conséquences des catastrophes et les interventions dans ces situations sont différentes de celles observées dans les secteurs du pays à forte densité de population.

Des urgences peuvent découler de situations comme celles-ci :

-  Déversements de matières dangereuses
-  Éclosions d'une maladie
-  Ondes de tempête
-  Pannes de courant en hiver
-  Pénuries de carburant
-  Tempêtes violentes (blizzards, vents violents)

Votre municipalité se prépare afin d'être prête à intervenir en cas d'urgence. Vous pouvez aussi jouer un rôle en étant conscients des dangers et des risques qui existent dans votre collectivité et ses environs et en vous préparant en conséquence. La gestion des urgences commence à la maison, chacun étant responsable de la sécurité et du bien-être de sa propre personne et de sa famille.

Pour en apprendre davantage sur les risques potentiels dans votre région et sur ce que vous pouvez faire pour vous préparer, veuillez communiquer avec votre agent principal d'administration ou avec un responsable aux coordonnées suivantes :

Gestion des urgences Nunavut

Gouvernement du Nunavut

C. P. 1000, succursale 700

Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Tél. : 867-975-5403 ou 1-800-693-1666

Télec. : 867-979-4221

www.cgs.gov.nu.ca/en/nunavut-emergency-management
(anglais seulement)



RESSOURCES

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la préparation en cas d'urgence, visitez le site www.Preparez-vous.ca

Pour commander des exemplaires supplémentaires de la présente publication, veuillez composer le numéro suivant :

1 800 O-Canada (1-800-622-6232)

ATS : 1-800-926-9105

Service météorologique d'Environnement Canada

www.meteo.gc.ca

1-900-565-4455; des frais de 2,99 \$ la minute s'appliquent

Consultez les pages bleues de votre annuaire téléphonique local à la rubrique « Météo » afin de connaître les numéros de téléphone à composer pour obtenir des bulletins et des prévisions météorologiques.

Sécurité Canada

www.securitecanada.ca

Renseignements complets pour la sécurité des citoyens (gouvernement fédéral, provinces et territoires, municipalités).

Croix-Rouge canadienne

www.croixrouge.ca / 613-740-1900 ou informez-vous pour obtenir le numéro de téléphone du service de votre municipalité.

Ambulance Saint-Jean

www.asj.ca / 613-236-7461 ou informez-vous pour obtenir le numéro de téléphone du service de votre municipalité.

Numéro sans frais : 1-888-840-5646

Armée du Salut

www.armeedusalut.ca / 416-425-2111 ou informez-vous pour obtenir le numéro de téléphone du service de votre municipalité.



**VOTRE FAMILLE
EST-ELLE PRÊTE?**

www.Preparez-vous.ca